

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 01/10/2020

VIGILANCE DE NIVEAU JAUNE POUR LE RISQUE DE VAGUES-SUBMERSION POUR LA MARÉE HAUTE DU VENDREDI 2 OCTOBRE 2020 À 04H00 ET POUR VENT VIOLENT

Météo-France a diffusé ce jeudi 1^{er} octobre 2020 à 16H00 une carte qui place le département de la Vendée au niveau de vigilance jaune pour le risque « vagues-submersion » cumulée à une vigilance jaune « vent violent ».

La vigilance « vagues-submersion » s'applique pour la marée haute de demain, vendredi 2 octobre dès 04h00 (coefficient de 87) avec un risque de prolongation éventuelle pour la journée de demain.

Évolution prévue :

La nuit prochaine, une perturbation s'intensifie à partir de 23h00 avec l'arrivée d'un front instable qui va balayer le département d'Ouest en Est jusqu'à 03h00 du matin. Au passage de ce front un cumul de 20 à 30 millimètres de pluies est attendu.

Les vents de Sud-Sud-Est tournant Ouest seront assez forts durant la nuit avec des rafales sur les côtes de 100 à 120 km/h et dans les terres de 80 à 100 km/h.

En seconde partie de nuit les pluies diminuent peu à peu et le vent s'atténue.

Le préfet de la Vendée appelle le public à la vigilance et à la prudence quant aux risques éventuels de vagues-submersion.

Conseils de comportements :

Consignes générales

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias et/ou par votre commune.
- Évitez de circuler en bord de mer.
- Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.
- Soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📱 @PrefetVendee - 📺 prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Habitants du bord de mer

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Protégez vos biens susceptibles d'être endommagés par les vagues.
- Surveillez la montée des eaux.
- Plaisanciers
- Ne prenez pas la mer.
- Ne pratiquez pas de sport nautique.
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et ne restez pas à bord.

Professionnels de la mer

- Évitez de prendre la mer.
- Soyez prudents, si vous devez sortir.
- À bord, portez vos équipements de sécurité (gilets...).
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et évitez de rester à bord.

Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs

- Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas.
- Ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs.
- Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).
- Éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

Restez informés sur l'évolution de la situation en consultant :





Le site internet de Météo France www.meteofrance.com

Le compte Twitter de la Préfecture @PrefetVendee

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

 www.vendee.gouv.fr -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  [prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon